

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services sociaux (Enseignement), dont les noms suivent :

POUR LE 3° ECHELON

A 2 ANS

- ABOUJA	'Daniel'	Niari
- DHELLOT	Charles Vital Florontin	Fool
- NTIRI	'Bernard	Brazzaville
- SITA	Etienne	Brazzaville
TATY-TATY	Jean Louis	Kouilou
- WELLE	Raymond	Kouilou
- MOUNGA	'Paul'	Dékoumou

POUR LE 4° ECHELON

A 2 ANS

- MAVOUNGOU-MAKAYA née NTOULA	Julienne	Brazzaville
- BANDO-MONGOHINA	Gastog	Brazzaville
- BIYUDI	Gabriel	Brazzaville
- DISSOLCKELE	Michel	Kouilou
- ITOUA-YCYO AMBIANZI		Brazzaville
- KOUNOUNGA	Esafé	Fool
- LOKOLO	Jean Bruno	Brazzaville

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./s/

Brazzaville, le 22 AVRIL 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIANA.-

Ange Edouard KOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JUREC.....	1	BST/DGFP	2.-
DGFP-DGPE.....	3		
DGL.....	2		
DCF.....	2		
SGEFA.....	2		
DOSSIERS DP.....	14		
DOSSIERS DGFP-DGPE...	14		
INTERESSES.....	14		
SGG/DPAD.....	2		
MEFA-CAL.....	1		
COMITE DU FERTI MEFA...	1		
FETRASSEIC.....	1		